VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Trois Lots à Bâtir Bien Remblayés sur la RUE WATER,

Entre les rues Constantinople et Austerlitz

Succession de Joseph Bitter.

No 43,026. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 18 mai 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre, daté le 13 avril 1905, par l'Honorable Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois lots à bâtir bien remblayés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Water, Tchoupitoulas, Austerlitz et Constantinople désignés par les Nos 4, 5 et 6 dans l'ilot No 90 d'après un plan de A. Bondousquié C. E. daté le 19 mars 1872, déposé dans le bureau de Alfred Bourgay, encanteur, et auquel il est référé dans l'acte de vente de Edmond Furthe par devant A. Pitot, jr., notaire, le 30 avril 1872, mesurant comme suit: Le lot No 4 25 pieds 2 lignes de face à la rue Water, la même largeur sur la ligne de fond sur 101 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 3 et 100 pieds 2 pouces et 5 lignes sur la ligne séparant du lot No 5. Le lot No 5 25 pieds 1 pouce de face à la rue Water, la même largeur dans le fond sur 100 pieds 2 pouces et 5 lignes sur la ligne le séparant du lot No 4 et 99 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 6. Le lot No 6 25 pieds 2 pouces de face à la rue Water, la même largeur sur la ligne du fond, sur 99 pieds 2 pouces et 3 lignes sur la ligne le séparant du lot No 5 et 98 pieds 2 lignes sur la ligne le séparant du lot No 7, faisant face au fleuve et aux grands "Stuyvesant Docks", et près des lignes de chars.

Termes et conditions—Comptant et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1905, en de ou et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant J. D. Taylor notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. B. Rosser Jr. avocat.

16 avril—16 23 30—mai 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli cottage double,

3521-3523 rue Annonciation.

PAR MACON & KERNAGHAN, encanteurs—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 27 avril 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 23 mars 1905, de l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans la succession d'Alphonse M. Burke, No 73 319 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le joli cottage double en bois Nos 3521 et 3523 rue Annonciation, retiré de la banquette et contenant galerie, 4 chambres et hangar de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Annonciation (autrefois Jersey), Prosper, Aline et Laurel, désigné par le numéro 17 sur un plan fait par Arthur de Armas, voyer, daté le 1er août 1885, annexé à un acte passé pardevant James Fahey, ancien notaire en cette ville, le 22 mars 1886. Ledit lot, mesurant, en mesure américaine 31' 3" de face à la rue Annonciation sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Sur une rue large, près de plusieurs lignes de chars et dans un voisinage tranquille et respectable. Un placement qui rapportera.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un crédit de 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité usuelles et coutumières, incluant l'assurance des bâtisses et la police transférée au porteur ou porteurs des billets et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1905, en plus ou au dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant J. J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

John McCloskey, avocat.

26 mars—26 av—2 9 16 23 27

Will. J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE

Mathias Koll, individuellement et comme exécuteur, etc. vs Joseph Koll et als Division A, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 75.598.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. A, daté le 3 avril 1905, et adressé à Will J. Morgan, encanteur, je vendrai à l'enchère publique MARDI, le 9 mai 1905, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Philip, Première, Saratoga (autrefois St. Patrick) et Sud Rampart (autrefois St. Denis) désigné par le numéro cinq, d'après un plan par A. Knell, daté le 13 décembre 1850, déposé en l'étude de John T. Coffee, ancien notaire, comme plan No 6 du livre des plans No 22, et mesurant d'après ledit plan, 30 pieds de face à la rue Philip sur une profondeur de ladite rue Philip à une allée commune au dit lot et autres de 86 pieds 6 pouces et 9 lignes, et à une façade de 30 pieds, sur ladite allée commune No 2006 rue Philip.

Les améliorations comprenant un cottage simple en bois contenant quatre chambres, dans la cour se trouve hangar, citerne etc.

Termes et conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance représentée par des billets de l'acquéreur, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale, et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1905 payer pour l'acte de vente au-dessus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Valentine J. Stentz, notaire. L'acquéreur devant déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de la vente.

Geo J. Untereiner, avocat du demandeur.

Henriques & Dunn avocats des défendeurs.

WILL J. MORGAN, Encanteur,

231 rue Carondelet.

9 avril—9 16 23 30—mai 7 9

Succession de Dominique Meti

No 75,623—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, l'Hon. T. C. W. Ellis, siégeant. Signé et daté le 30 mars 1905 à l'adresse de WILL J. MORGAN, Encanteur, je vendrai à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne MARDI le 2 mai 1905, à midi. Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Chartres, Royale, Marigny et Mandeville, la dessus désigné comme le lot No 21 de l'ilot No 151 par le plan de A. de Armas, ancien notaire, un autre de ceux est désigné par le No 1 de l'ilot 151 par un plan de L. Pilié voyer daté le 3 mai 1844, déposé en l'étude de L. T. Caire ancien notaire et un autre de ceux étant une partie de terre étant une portion du fond d'une pièce plus grande portion de terre acheté par Auguste Bouligny de François Lacroix, et mesurant comme suit à savoir:

Le lot No 21 mesurant en mesure américaine trente et un (31) pieds onze (11) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue de Chartres sur cent vingt sept (127) pieds dix (10) pouces et six (6) lignes de profondeur. Le lot No 1 mesurant vingt six (26) pieds neuf (9) pouces et trois (3) lignes de face à la rue Marigny sur cent cinquante cinq (155) pieds six (10) pouces de profondeur, la portion de terre est située à une distance de cent vingt (120) pieds dix (10) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Marigny et à une distance de quatre vingt douze (92) pieds six (6) pouces de la rue de Chartres et mesurant trente (30) pieds sur les côtés parallèles aux rues Royale et Chartres et trente cinq (35) pieds quatre (4) pouces et six (6) lignes sur les côtés parallèles aux rues Marigny et Mandeville.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant Robert Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Walter L. Gleason avocat

WILL J. MORGAN, Encanteur

231 rue Carondelet

2 avril—2 9 16 23 30—mai 2

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES DU PREMIER ET TROISIEME DISTRICTS.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—bureau No 802 rue Perdido—

Mandeville Leblanc et al vs les mineurs Montpessier et Antoine Leblanc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 75 801.

MERCREDI, le 3 mai 1905, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé en pleine Cour le 20 mars 1905, et jugement lu et signé en pleine Cour le 31 mars 1905, par l'Honorable Fred D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites—

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilot No 473 borné par les rues Bertrand, Bolivar, Gravier et Perdido mesurant quinze pieds un pouce et trois lignes et demie de face à la rue Bertrand par cent vingt deux pieds et sept pouces entre lignes parallèles, ladite propriété étant la moitié d'un lot de terre désigné par le numéro 9 et se trouvant plus près de la rue Perdido d'après un plan fait par C. A. Hedin, architecte, le 23 mai 1850, déposé dans le bureau de T. O. Starcke, ancien notaire en cette ville, comme plan No 9.

Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sont désignées par le No 542 rue Bertrand.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilot No 375, borné par les rues Remparts, François, Touro et St Claude désigné par le No 2 d'après un plan particulier fait le 24 juillet 1845 par J. A. d'Hemécourt, et annexé à un acte pardevant A. Mazureau Ducatel ancien notaire en cette ville; ledit lot mesure, en mesure américaine, trente et un pieds, onze pouces et huit lignes et demie de face à la rue François par une profondeur de soixante trois pieds onze pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un crédit d'un an, ou un et deux ans, en billets de l'acquéreur portant intérêt de huit pour cent par an de la date d'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale, lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue et toutes autres garanties usuelles. L'acquéreur sera tenu d'assurer les améliorations pour leurs pleines valeurs, jusqu'au paiement parfait et final des dits billets et transférerait les polices aux porteurs des dits billets, et finalement de payer les frais d'avocat au taux de 5 0|0 en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement du montant desdits billets ou en partie. L'acquéreur de rembourser en sus du prix de l'adjudication les primes d'assurances non expirées et assumer les taxes pour l'année 1905 et déposer au moment de l'adjudication avec l'encanteur 10 0|0 de son enchère.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire aux frais de l'acquéreur.

Jerome Meunier, avocat. 2 av—2 9 16 23 30—mai 3

W. H. Fitzpatrick.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION.

PLACEURS, ATTENTION!

Cottage Simple et Bâtisses dans le Fond, No 2518 rue Erato, entre Robertson et Freret.

Cottage Double, Nos 1323 et 1325 rue Magnolia, entre Erato et Thalie.

Cottage Double, Nos 2305 et 2307 rue Erato entre Liberté et Howard.

Succession de John Ryan.

No 75 285—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau, 824 rue Commerce—JEUDI, le 27 avril 1905 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, la rendu et signé en Cour ouverte le 22 mars 1905 dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances de cela situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Erato, Thalie, Freret et Locust, désigné par le numéro 13 sur un plan dressé par Hedin & Schwerbaum, voyers, daté le 18 mai 1854 et déposé pour référence en l'étude de T O Stark ancien notaire en cette ville, comme plan No 182, ledit lot mesurant vingt six pieds, sept pouces et deux lignes de face à la rue Erato sur cent vingt sept pieds, dix pouces, et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Laquelle propriété a été acquise par le dit vendeur par achat de Mme Mary Foote et als, d'après un acte passé pardevant Jas Fahey, ancien notaire en cette ville, le 6 août 1894, enregistré dans le bureau des transferts de cette paroisse dans le livre 154, folio 602.

Les améliorations consistent en un cottage simple connu comme 2518 rue Erato contenant 2 chambres avec bâtisses dans le fond contenant 7 chambres.

2° Un certain lot de terre situé, étant et se trouvant dans le premier district de cette ville, étant le No trois, dans l'ilot borné par les rues Thalie, Erato, Maussell, maintenant Magnolia, et la rue Clara, sur un plan du premier district de cette ville, enregistré dans l'Hôtel de Ville dans cette ville. Ledit lot mesurant trente deux pieds de face à ladite rue Magnolia (autrefois rue Maussell) sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt cinq pieds sept pouces et deux lignes, mesure américaine, ensemble avec tous les droits voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant. Ladite propriété a été acquise par ledit vendeur par achat de Mme Malvina Pietsch agent par un acte passé pardevant Thomas J. Beck, un notaire en cette ville, sous la date du 12me jour de décembre 1870.

Les améliorations consistant en un cottage double comme les Nos 1323 et 1325 rue Magnolia, contenant 3 chambres, cuisine, etc., de chaque côté.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Clio, Liberté et Howard, désigné comme lot No un de l'ilot No trente un sur un plan par C. A. Hedin, architecte daté le 21 avril 1851, déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire comme plan No 62 et mesurant trente trois pieds, trois pouces de face à la rue Erato, trente trois pieds, neuf pouces et quatre lignes sur la ligne du fond, par une profondeur de cent-trois pieds, quatre pouces et quatre lignes sur la ligne la plus près de la rue Liberté, et cent-neuf pieds, cinq pouces et deux lignes sur la ligne du lot No deux. Etant la même propriété qui fut acquise par le dit vendeur par achat de la "Mutual Building and Homestead Association" d'après un acte passé pardevant Jos D. Taylor, notaire, le 15 janvier 1889, dûment enregistré dans le bureau des transferts, livre 100 folio 292.

Les améliorations consistant en un cottage double connu comme les Nos 2305 et 2307 rue Erato, contenant 3 chambres, cuisine, etc. de chaque côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en crédit de un an, ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus de montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles pour l'année 1905. L'acquéreur devant aussi payer pour les actes de vente lui transférant la propriété pardevant Geo Montgomery, notaire.

Hubert M. Ansley avocat.

26 mars—26—avril 2 9 16 23 26 27

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Meubles Fourneau et Moustiquaire Machine à Coudre, Divers, etc.

John H. Waterman et vs James W. Wilson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 75 397—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés SAMEDI 22 avril 1905 à 10.30 heures A. M. la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans mon entrepôt rue Ste Anne entre les rues Royale et Chartres

Un lot de Meubles de maison etc. 1 Fourneau, 1 Bouilloire, 1 Petit réfrigérateur, 1 Fourneau à Gaz, 1 Coffre fort Yarrow, 1 lot de Literie, Rideaux, Nattes, de fenêtres divers etc d'après l'inventaire enregistré.

Aussi une Belle Machine à Coudre de valeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

H. B. McMURRAY

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

J. C. Henriques, avocat pour le demandeur

11 avril 11 16 17 22

Albert Paul.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Occasion pour des Placeurs.

QUATRE ILETS CONTIGUS

Dans le Sixième District, faisant face aux rues Broadway, Pine, Gayoso, Canada, Miro et Lasso, près de la Place Audubon et l'Université Leland.

Succession de Felix Coltrare ou Centrare.

No 75.523 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet. JEUDI le 4 mai 1905 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 27 mars 1905, pour le compte de la succession de Felix Coltrare ou Centrare, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:—

1° Un certain ilot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Sixième district de cette ville, autrefois dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, dans cette partie autrefois connue comme Friburg, et désigné comme ilet 47, lequel est borné par les rues Broadway, Pine, Canada, Gayoso (maintenant Gén. Lee), d'après un plan annexé à un acte passé pardevant William F. Lewis, ancien notaire, le 23 février 1833, d'après lequel plan ledit ilet est divisé en 20 lots numérotés de No 1 à No 20 inclusivement. Les lots Nos 1, 2, 3 et 4 faisant face à la rue Gayoso, et le lot No 1 formant l'encoignure des rues Pine et Gayoso.

Les lots Nos 5 à 14 inclusivement sont contigus et font face à la rue Broadway. Le lot No 5 formant l'encoignure des rues Gayoso et Broadway et le lot No 14 celui des rues Broadway et Canada.

Les lots Nos 15, 16, 17 et 18 faisant face à la rue Canada, et le lot No 18 formant l'encoignure des rues Canada et Pine, et les lots Nos 19 et 20 faisant face à la rue Pine.

2° Dix neuf (19) certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 6me district de cette ville, autrefois dans la paroisse Jefferson, en cet Etat, et dans l'ilet compris dans les rues Gayoso (maintenant Gen. Lee) et Miro (maintenant rue Spruce), et l'avenue Broadway. Désigné comme ilet 42, d'après un plan par L. H. Pilié, I. C. daté 21 janvier 1871 déposé en l'étude d'A. Médée Ducatel, ancien notaire, comme plan No 33, dans le livre des plans No 7, et les quels dits lots mesurant comme suit:

Les lots Nos 1 et 2 sont contigus et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Pine, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Pine et Miro. Le lot No 4 mesurant 20 pieds de face à la rue Pine par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots No 19 et 20 sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun 32 pieds 6 pouces de face à la rue Pine, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots 15 à 18 inclusivement sont contigus, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Pine par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 15 formant l'encoignure des rues Pine et Gayoso. Les lots Nos 5 à 8 inclusivement sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun 3 pieds de face à la rue Broadway sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les lots 9 et 10 sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun 32 pieds 6 pouces de face à la rue Broadway sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les lots 11 à 14 inclusivement sont contigus et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Broadway sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot 14 formant l'encoignure de l'avenue Broadway et de la rue Gayoso.

3° Une certaine portion ou ilet de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, autrefois dans la paroisse Jefferson dans cet Etat, désigné comme l'ilet 50 sur un devis et un plan et un arpentage par Wm H. Williams, voyer, daté le 17 février 1877 et maintenant en la possession de la "Consolidated Association of the Planters of Louisiana", laquelle dite portion de terre est décrite dans le titre comme étant bornée par les rues Broadway, Pine, Canada et Yazoo, mais comme il pourra être vu par référence audit plan ou devis ledit ilet est aussi borné par la rue Claiborne, et a 240 pieds de face à la rue Canada, 268 pieds 8 pouces de face à la rue Broadway, 130 pieds de face à la rue Yazoo, 306 pieds de face à la rue Pine et telle mesure que l'on pourra trouver sur ligne diagonale de la rue Claiborne, de la ligne de la rue Yazoo à celle de la rue Broadway.

4° Une autre portion ou ilet fractionel de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, située dans le Sixième District autrefois dans la paroisse Jefferson, désignée sur le devis ci-dessus référé par le No 55 et est borné par les rues Pine, Yazoo et Claiborne, elle est de forme triangulaire et a 28 pieds 9 pouces de face à la rue Pine par telle mesure qu'on pourra trouver sur la rue Pine, sur la ligne des rues Yazoo et Claiborne, sur la pointe des dites deux rues nommées.

Conditions—Comptant.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Théodore Cotonio, notaire. Les taxes de 1905 devant être assumées par les acquéreurs un dépôt de 10 0|0 exigé au moment de l'adjudication.

2 avril—2 9 16 23 30—mai 4

EPARGNEZ DU TEMPS

—ET DE—

L'ARGENT

En Envoyant Chercher de Suite un Exemplaire de

L'Annuaire de Soards DE 1905.

Il contient tous les CHANGEMENTS et les NOUVEAUX NOMS qu'on aucune année précédente. Vous sauvez du temps de l'argent et des ennuis en vous procurant de suite un exemplaire. Les anciens sont inutiles.

Pensez donc! Il ne Coûte que 1 5/8 Cents par Jour. Etant à $6 00 pour 365 Jours

Prix $6 00 par express $6 40, expédié au reçu du prix.

—AUSSI UN—

ANNUAIRE COMMERCIAL.

PRIX $1 00, y Compris l'Abonnement.

Cette publication étant faite par souscription, il y aura un nombre limité d'exemplaires en vente qui sont ceux de souscripteurs déliquants.

SOARDS DIRECTORY CO. LTD. Editeurs. Chambres 25 et 26, 604 Allée Commerciale au coin de la rue Camp.

21 fév

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

VEUVE JAS G. BREE ET AL vs WM BERNARD ET AL.

No 74,714—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet—

MARDI, 18 AVRIL 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 9 mars 1905 et signé le 15 mars 1905 par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Le beau et exceptionnellement bien situé magasin en briques à quatre étages, Nos 405 et 407 rue St Charles entre les rues Perdido et Poydras et plus loin décrit comme un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet 221, borné par les rues St Charles Carondelet Perdido et Poydras et désigné par le No 9 et mesurant 25 pieds 0 pouces 4 lignes de face à la rue St Charles, sur 100 pieds de profondeur. Près de la rue de Cane, dans le cœur du centre des affaires, à proximité des banques, hôtels, théâtres, bureaux et bâtisses publiques et continuellement augmentant en valeur.

2° Les bâtisses en briques connues comme les Nos 1025 rue Perdido et 350 352 354 356 358 360 rue Sud Remparts et plus loin décrites comme un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 260, borné par les rues Perdido, Remparts (autrefois Cirque), Gravier et Dryades (autrefois Philippa), lequel lot mesure 32 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Perdido sur 117 pieds 5 pouces 2 lignes de profondeur et façade à la rue Sud Remparts, 117 pieds 8 pouces 5 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant de la propriété de feu Erasmus Legoaster, et 32 pieds 8 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du fond le séparant de la propriété du dit feu Legoaster.

La propriété à près d'une moitié de la façade de l'ilet sur la rue Sud Remparts, dans un voisinage s'améliorant rapidement, près du "Union Depot", du marché Poydras et dans le centre du district des détaillants dans cette section de la ville.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, la balance en un ou un et deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs, divisés en paiements égaux représentés par des billets des acquéreurs portant sep pour cent d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, payable au porteur et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, les acquéreurs de ont assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police ou les polices au porteur des billets, l'acte de vente devant contenir le pacte de non aliénation et vente sans estimation et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets, et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente; les acquéreurs devant assumer le paiement des taxes de 1905; le prix de l'adjudication les taxes de 1905 et devant déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication et de n'avoir droit aux loyers seulement à partir de la date de l'acte de vente. Les actes de vente pardevant Melancy C Soniat notaire, aux frais des acquéreurs.

Charles F. Claiborne, Charles T. Soniat, Edgar Grima, Mayer S. Dreifus, avocats.

16 mars—16 19 26—avril 2 9 16 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages Doubles, 2me et 3me Districts.

Aussi

Propriétés à Covington, Lne

Succession de Mme Sarah Ford, veuve par premier mariage de feu Anthony Deter, Sr., et dernièrement femme de Bernard Fontan, Sr.

No 75,416—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

MARDI, le 2 MAI 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 28 mars 1905, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne St Louis, Conti et Remparts, étant d'une forme irrégulière, et mesurant en mesure américaine 35 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 105 pieds 4 pouces 4 lignes sur le côté le plus près et parallèle à la rue St Louis et sur l'autre ligne de côté vers la rue Conti par une première profondeur ledit lot de terre a 42 pieds sur une ligne parallèle à l'autre ligne de côté alors ladite ligne ferme à angle droit 7 pieds 4 pouces 4 lignes sur une seconde ligne de profondeur de 50 pieds 4 pouces 4 lignes parallèles à l'autre ligne de côté vers la rue St Louis, la ligne de fond mesurant 27 pieds 9 pouces de largeur, le tout plus ou moins et d'après un plan ou croquis d'arpentage fait par J. A. D'Hemécourt, voyer de ville daté le 4 septembre 1877 et annexé à un acte passé pardevant Octave De Armas notaire en cette ville le 2 juillet 1891.

Les améliorations sont désignées par les Nos 427 et 429 rue Bourgogne

2° Les deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les Nos 10 et 11 dans l'ilet borné par les rues Salcédo, Canal, Lopez et Iberville (anciennement Denanes) sur un plan de J. A. d'Hemécourt, mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Lopez sur 101 pieds 8 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent deux jolis cottages simples désignés par les Nos 118 et 122 rue Lopez.

Sera vendu séparément. Une opportunité d'avoir une gentille petite maison

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Villeré, Robertson, St Philippe et Dumaine, faisant partie du lot situé à l'encoignure des rues Villeré et St Philippe, désigné par le No 3, dudit lot No 62, sur un plan fait par Jos. Pilié, alors voyer de cette ville, déposé dans l'étude de Felix De Armas, ancien notaire, comme par acte du 18 août 1829, ledit lot mesurant, d'après ledit plan, en mesure française, 30 pieds de face à la rue Villeré sur 60 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage double en bois, désigné par les Nos 933 et 935 rue Villeré.

4° Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Miro, Galvez, Lapeyrouse et Onzaga, ledit lot est désigné par le No 7 sur un plan déposé dans le bureau de S. Magner, ancien notaire, et mesurant d'après ledit plan 29 pieds 9 pouces 3 lignes de face sur la rue Lapeyrouse sur une profondeur de 125 pieds 4 pouces, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage en bois, désigné par les Nos 2113 et 2115 rue Lapeyrouse.

5° Un certain morceau ou portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, se trouvant et étant situé dans la ville de Covington, paroisse St Tammany, Louisiane, et désigné sur un plan de ladite ville comme ilet fractionnel No 17, dans la division de St Jean, moins la portion dudit ilet acquise par la veuve Parisy de A. Parisy, le 1er septembre 1888, et étant la même propriété acquise par Bernard Fontan de J. M. Aculle, acte enregistré dans le bureau des transferts, Livre Y, page 150, etc., moins la portion vendue à L. B. Hosmer, d'après l'acte enregistré dans le Livre B, pages 150 et 151 du Registre des Transferts de la paroisse St Tammany.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, à un crédit d'un an ou de 1 et 2 ans, à l'option des acquéreurs la portion de crédit desdites ventes devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de "non alienando" et toutes les clauses usuelles de garanti, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, lesdites propriétés devant être assurées par les acquéreurs et les polices d'assurances transférées au porteur ou porteurs des billets et les acquéreurs devant payer en sus et au-dessus du prix de leur enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en l'année 1905. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Daniel J. Murphy, Esq., notaire aux frais des acquéreurs.

1 av—1 2 9 16 23 30—mai 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

RESIDENCE A DEUX ETAGES.

1727 Valence.

Entre les rues Baronne et Carondelet.

Succession de John W. Moore.

No 74 389—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 2 mai 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 29 mars 1905, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre dans la ville de la Nouvelle Orléans, Lne, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de la dite ville dans l'ilet No 439, borné par les rues Valence, Carondelet et Baronne (anciennement Apollo) et Baronne (anciennement Bacchus) et Cadiz, mesurant 60 pieds de face à la rue Valence par une profondeur entre lignes parallèles de 180 pieds étant le tout des lots 16 et 17 et la portion du fond des lots 11 et 12 le tout d'après un plan de tout l'ilet, annexé à un acte de vente de Casper Auch à Mme veuve Jas Shelton, passé pardevant W. L. Poole, ancien notaire le 18 mars 1882. Les améliorations sont désignées par le No 1727 Valence et consistent en un cottage-résidence simple à deux étages.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant payer les taxes de 1905 en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Alexis Brian, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. Guion, avocat.

1er av—1 2 9 16 23 30—mai 2

E. A. ANDRIEU.

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES.

626 rue Gravier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le Joli Cottage Double, 2621 et 2623 Chippewa,

Entre les rues Troisième et Quatrième.

Le Joli Cottage Simple, 2617 Chippewa.

Entre les rues Troisième et Quatrième

Le Bon Terrain pour Bâtir, Chippewa.

Entre les rues Troisième et Quatrième.

Mme Caroline Fischer et Charles Fischer versus Jacob Fischer et als.

No 75,498—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

MARDI 2 mai 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu en Cour ouverte, le 21 mars 1905 et signé le 27 mars 1905, dans l'affaire ci-dessus intitulée, par l'Hon. W. B. Sommerville, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certaines portions de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans—Etat de la Louisiane dans l'ilet borné par les rues Chippewa, Troisième Quatrième et Annunciation, désignées comme lots B, C et D sur un croquis étant fait par D. M. Ernest, député voyer de ville. Lot "B" mesure 25 pieds 8 pouces de face à la rue Chippewa, 25 pieds 7 pouces 7 lignes de largeur dans la ligne de fond par une profondeur de 143 pieds 11 pouces 0 lignes sur la ligne de côté près de la rue Quatrième et une profondeur sur la ligne de côté opposé, le divisant du lot "C" de 143 pieds 1 pouce 5 lignes. Lot "C" mesure 32 pieds 10 pouces de face à la rue Chippewa, 32 pieds 8 pouces 5 lignes de largeur sur sa ligne du fond sur une profondeur sur la ligne de côté contiguë à la rue Quatrième, le divisant du lot B de 143 pieds 1 pouce 5 lignes et une profondeur de 142 pieds 2 lignes sur la ligne de côté opposée, le divisant du lot D. Lot D mesurant 34 pieds 1 pouce de face à la rue Chippewa, 34 pieds 6 lignes de largeur sur sa ligne de fond sur une profondeur de 143 pieds 2 lignes sur la ligne de côté le divisant du lot C et une profondeur de 143 pieds 10 pouces 4 lignes sur sa ligne de côté contiguë à la rue Troisième.

Chaque lot sera vendu séparément.

Voyez les plans à la Bourse et examinez la propriété, qui consiste en un joli cottage simple, un beau cottage double et un magnifique lot à bâtir, dans un excellent voisinage.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans de crédit en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque sur la propriété pour lequel le lien peut être donné avec toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer en dessus de son enchère toutes les taxes de 1905, billets portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, transfert des polices d'assurance etc. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant John J. Ward, notaire, aux frais des acquéreurs.

Andrew Hero, Jr., avocat.

1 avril—1 2 9 16 23 30—mai 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

La résidence double à deux étages 1334 et 1336 rue Constance, entre les rues Melpomène et Thalie.—Succession de Anna Matilda Keaghey, veuve défunte de Sam Boyd—No 75,255—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—MARDI le 18 avril 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 17 mars 1905, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville dans l'ilet 116, borné par les rues Constance, Melpomène, Thalie et Annonciation, mesurant 30 pieds à la rue Constance sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, désigné par l'ancien No 98 rue Constance; les améliorations comprenant une résidence double en bois à deux étages, contenant de chaque côté 4 chambres, citerne, hangar, etc.

Conditions—1|3 ou plus comptant la balance s'il y en a en un crédit de 1 et 2 ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spécial et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non alienando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets et l'acquéreur payant les taxes de 1905 en plus du montant de son enchère, 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Chas T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Merrick & Lewis Philip Gensler avocats.

19 mars—18 19 26—avril 2 9 16 18

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple, 416 rue Tonti, entre les rues St-Louis et Conti.

JEUDI LE 20 AVRIL 1905.

Succession de Mme Thomas Doherty vs Les héritiers de Thomas Doherty.

No 75,686—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, JEUDI, le 20 avril 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement daté et signé le 17 mars 1905 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Louis, Tonti, Conti et Miro, désigné par le numéro 18 sur une échelle lithographique, équarrie de l'Etat annexée à un acte de vente d'H. Greffer à Matthew Riley, passé pardevant Pierre C. Cuvillier notaire en cette ville, le 10 septembre 1860. Ledit lot mesurant 28 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Tonti sur une profondeur d'une ligne parallèle de 81 pieds 2 pouces. Les améliorations consistant en un cottage en bois à un et deux étages couvert en ardoises contenant quelques 6 chambres, 2 citernes hangars, etc.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1905, au dessus et en plus du prix de l'adjudication. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Robert Légier, notaire, un dépôt comptant de dix pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE,

Encanteur, No 806 rue Perdido.

Jno Watt Duffy, avocat, chambre No 204 Bâtisse Wells Fargo.

19 mars—19 26—avril 2 9 16 18 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Résidence en Briques à deux Etages. Bien située.

No 807 rue Bourbon entre les rues Ste-Anne et Dumaine.

Succession de Mme Armand Beare

No 75 218—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI le 18 avril 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre du 26 mars de l'Hon John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 75, borné par les rues Bourbon, Ste Anne Dauphine et Dumaine étant partie du lot No 19 et mesurant, en mesure américaine, d'après un plan par Edgar Pilié voyer daté le 15 juin 1868 22 pieds 5 pouces de face à la rue Bourbon, commençant à un point 41 pieds 10 pouces de distance de l'encoignure des rues Bourbon et Ste Anne sur 84 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par le No 807 rue Bourbon et comprennent une résidence en briques à deux étages et mansarde contenant environ 6 chambres, chambre à bain, galerie, citerne, hangar, etc. Une propriété bien située dans le deuxième district. Un bon placement.

Conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en 1 et 2 ans à l'option de l'acquéreur la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec le pacte de non alienando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles en 1905. 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire aux frais de l'acquéreur.

P. A. Lamotte, P. L. Fourchy, avocats.

19 mars—18 19 26—avril 2 9 16 18

Jas. A. Brennan

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Terres de Valeur dans la Paroisse St-Tammany, Lne.

Avec Jolis Cottages et Dépendances,

Contenant tous les conforts d'une maison de campagne.

Cette propriété est convenable comme sites pour hôtel, résidence ou maison de santé, et est située sur la rive de la pure et saine

Rivière Tchefuncte.

Et est seulement à quelques minutes de promenade en voiture du centre des affaires.

Une rare occasion pour placement ou spéculation.

Vente pour régler la succession de Theodore Ralph, No 72 961 Division A.

MARDI, le 9 mai 1905, à midi, il sera vendu à l'enchère Publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne dans l'affaire de la susdite succession, en vertu d'un ordre daté et signé le 16 mars 1905, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, la propriété ci après décrite à savoir:

TERRE DANS LA PAROISSE DE ST TAMMANY.

1° Les lots Nos un, deux et trois comme ils sont désignés sur un plan annexé à l'acte d'achat de Geo. Lee de John C. Peterson avec billets enregistrés. Commençant à un arbre de cyprès sur la rive sud de l'embouchure de Bayou Shipyard et courante N. 85, 30, E, 4, 60 chas de là S 58, 30, E 9, 50 chas à un arbre de pin de là N. 46 45 E. 237 chas. de là N. 68 E. 12, 53 chas. de là No 50, E. 2, 78 chas de là N. 56 30 O. 8.68 chas. à un poteau marqué de là S. 64, E. 12, 25 chas; de là N. 10 O. 12, 67 1|2 chas, de là S. 36 30, O. 17 80 chas. à l'endroit du commencement. Les ci-dessus courses et distances étant les frontières extérieures des trois lots contenant 20.42|100 acres.

2° Commençant à un arbre de pin, sur la rive de la rivière Tchefuncte et de là courant S. 16 E. 7.00 chas à un poteau de là S 58 30 E. 7.00 chas de là S. 45 O. 1577 chas, à un poteau sur la ligne de la frontière de Young. De là N. 10 Ouest 20 chas à un arbre de pin sur la rive de la rivière, de là E. 57 E. le long de la rive de la rivière à l'endroit du commencement et contenant 8 acres plus ou moins, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3° 4 92,100 acres faisant face à la rivière Tchefuncte, connu comme l'étendue de terre de Parant, commençant à la façade de la rivière à un poteau marqué E. et courant sud 26, O. 3. 50 chas à un poteau marqué de là sud 65, E. P. 25 chas à un arbre de pin, de tout sur le côté Baily de là S. 10 O. 7. 00 chas à la terre Ragusa, suivant sa ligne jusqu'à sa terminaison sur la rivière contenant. Etant acquise de J. Ragusa enregistré dans le livre T. folio 262.

Conditions—Une moitié ou plus comptant la balance s'il y en a en un et deux ans, 8 0|0 d'intérêt; les taxes de 1905 devant être payées par l'acquéreur un dépôt de dix pour cent au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 avril—6 9 16 23 30—mai 7 9

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

—:o:—

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

L. Frack & Co. vs G. Spina

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 20 862—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville entre la rue de Chartres et le Passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville le MARDI 25ème jour d'avril 1905 à 11 heures a. m. la propriété ci-après décrite, à savoir: 1 moteur électrique, 3 balances, 1 lot d'épiceries assorties, coupes, verrerie, etc., etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.—Conditions—Comptant—

WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans — Bonner & Marks avocat pour les demandeurs.

14 avril—14 16 25

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE WM F. C. DUPLESSIS.

No 75,026—Cour Civile de District—Division C.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 11 mai 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 22 mars 1905, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir—

Un certain ilet ou carré de terre situé se trouvant et étant dans le troisième district de cette ville (autrefois connu comme faubourg Marigny), désigné comme ilet No 330 (autrefois ilet No 30) sur un plan original fait par le voyer de ville, le deuxième jour de mai 1832 et déposé en l'étude de Carlile Pollock, ancien notaire en cette ville; ledit ilet ou carré de terre est compris entre les rues Touro (autrefois Union), Bourbon (autrefois Bagatelle), Stephen Girard et Lombard (autrefois ...). Le dit ilet ayant, en mesure anglaise, 319 pieds 8 pouces de face à la rue Touro (autrefois Union), une même façade à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle) 309 pieds 8 pouces de face à la rue Stephen Girard et une même façade à la rue Lombard (autrefois rue [illegible]) et contenant douze lots numérotés de 356 à 367 les deux inclusivement.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905.

L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire aux frais de l'acquéreur

Adolph Dugué, administrateur public.

9 av—9 16 23 30—mai 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Joseph Guillot.

No 75,481—Cour Civile de District, Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern encanteur—JEUDI le 20 avril 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 14 mars 1905, par l'Hon. Geo. H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné comme lot No Un de l'ilet No [illegible] sur un plan fait par Bougerol, le 24me jour de décembre 1836 et déposé en l'étude de F. De Armas, par acte daté le 11 mars 1837 lequel dit ilet est situé dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Touro, Ursulines, Moreau et mesurant vingt cinq pieds sept pouces et trois lignes de face à la rue Hôpital, par une profondeur de quatre vingt six pieds, dix pouces et une ligne sur la ligne de côté vers la rue Touro et quatre vingt six pieds, deux pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue des Ursulines et une ligne dans le fond de quatre pieds et deux lignes. la même propriété acquise par ledit Joseph Guillot le 11 mars 1857 par acte enregistré dans le livre 4 des transferts No 21, folio 612.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905. L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Adolph Dugué, administrateur

19 mars—19 26—av 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Elias et Mary Porter

No 75 409—Cour Civile de District — Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 20 avril 1905, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour signé le 14 mars 1905, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les dépendances y appartenant situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 524 borné par les rues Toulouse, St Pierre, Dupré et Gayoso, désigné par le numéro dix neuf sur un plan fait par D. Seghers daté le 16 mai 1845 maintenant en la possession de M. Jacob Bachert, une copie duquel est annexée à un acte passé en l'étude de Félix J. Dreyfous, le 16 février 1891. Ledit lot mesurant d'après ledit plan trente et un pieds et un pouces et six lignes de face à la rue Toulouse sur cent pieds de profondeur.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1905.

L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Adolph Dugué administrateur

19 mars—19 26—av 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE AUGUST ROY.

No 75,029—Cour Civile de District, Division C.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 20 avril 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 14 mars 1905, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir:

1° Tous les droits, titres et intérêt de la dite succession dans et à la ci-après décrite propriété, à savoir:

Une portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District, dans l'ilet borné par les avenues Claiborne et St Roche les rues Derbigny et Mouqueme, et mesurant soixante dix huit pieds de face à l'avenue Claiborne, sur une profondeur de soixante trois pieds, onze pouces et trois lignes entre lignes parallèles et faisant face à l'avenue St Roche, formant l'encoignure desdites deux avenues enregistrée dans le livre des transferts 194, folio 613.

Lesquels dit droits, titres et intérêts est le privilège de rédemption de ladite propriété de la susdite vente pour taxes et est sujette de payer à l'adjudicataire à ladite vente de taxes de son dit montant du prix d'achat, ensemble avec l'intérêt, frais, pénalités et les taxes encourues.

2° Tous les droits, titres et intérêt dans et à la ci-après décrite propriété, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 745 borné par les rues Claiborne, Derbigny, Espagne et Mandeville désigné par le numéro deux sur un plan fait le 19 mars 1836; par L. Surgi, et annexé à un acte passé par devant L. Feraud, ancien notaire le 4 avril 1836, d'après lequel plan ledit lot mesurant en mesure américaine trente pieds de face à la rue Claiborne, par cent cinquante neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles, enregistré dans le livre du bureau des transferts 194, folio 613.

Lesquels dits droit, titre et intérêt est le privilège de rédemption de ladite propriété de la susdite vente pour taxes et est sujette à l'obligation de payer à l'adjudicataire à ladite vente de taxes de son dit montant du prix d'achat, ensemble avec l'intérêt, frais, pénalités et les taxes encourues.

Conditions—Comptant. Les actes de vente pardevant E. T. Florance, notaire aux frais de l'acquéreur.

Adolph Dugué administrateur.

19 mars 19 26—avril 2 9 20

VENTES PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur du Sixième District.

Portant le No muni par 5030 rue du Camp, entre Robert et Soniat.

Mme Elizabeth Meyer vs James G. Posey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 75 729—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Canal et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 11 mai 1905 à midi de la propriété ci-après décrite, savoir:—

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 14 et 15, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magasin, Robert et Soniat. Ledit lot No 14 mesurant trente et un pieds de face à la rue Camp sur cent trois pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, et commençant à une distance de soixante deux pieds de l'encoignure des rues Camp et Robert. Le lot No 15 mesurant trente deux pieds de face à la rue Camp sur cent trois pieds de profondeur entre lignes parallèles et est contigu au lot No 14.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions, comptant sur les lieux

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

J. C. Henriques, avocat pour le demandeur.

7 av—7 14 20 26—mai 5 11